

Initiatives ministérielles

et que j'ai personnellement toujours vécue parce que ma famille maternelle vient de l'Alberta. Cela, c'est une réalité.

[Traduction]

L'inverse est tout aussi vrai. Tout anglophone doit se sentir chez lui au Québec. Bon nombre d'entre eux habitent cette province depuis trois, quatre ou cinq générations. Ils sont aussi Québécois que moi et ils doivent se sentir chez eux dans cette province, sinon ils ne seraient plus au Canada.

[Français]

J'espère que cet accord va conduire à des actions concrètes pour les minorités françaises, pour soutenir la vitalité de leurs communautés et pour appuyer leur épanouissement. Les gouvernements provinciaux devront respecter leur engagement et le Parlement canadien devra s'assurer que les gouvernements provinciaux respectent les engagements pris à Charlottetown vis-à-vis la minorité francophone.

[Traduction]

Nous avons aussi voulu veiller à protéger la charte des droits, ce qui est l'objectif de tous les Canadiens. Il y a déjà longtemps, le député de Prince-Albert, John Diefenbaker, voulait l'inscrire dans la Constitution. Nous voulions nous assurer que, maintenant qu'elle est constitutionnalisée, elle le resterait. Je suis convaincu que c'est encore le cas.

Nous avons toujours défendu l'autonomie gouvernementale des autochtones. Ce principe fait partie de notre programme depuis le début, et nous n'y avons jamais renoncé. C'est une conséquence logique de ce que nous avons fait en 1982, lorsque nous avons été les premiers à inclure le concept des droits des autochtones dans la Constitution canadienne. Cela découlait de la Proclamation royale de 1763; il s'agissait donc d'une conséquence logique. Mais cela doit avoir des répercussions dans la réalité, comme l'autonomie gouvernementale. Au cours des prochaines années, nous devrons trouver des moyens de faire en sorte que les autochtones puissent décider eux-mêmes de leur propre avenir tout en tenant compte des réalités qui existent dans les provinces canadiennes.

• (1620)

Comme je le dis si souvent dans mes discours, nous avons commis assez d'erreurs en leur nom que nous pouvons maintenant les laisser commettre leurs propres erreurs. Une fois qu'ils auront acquis une certaine confiance et qu'ils auront trouvé leur place, ils tâcheront

d'agir en bons citoyens canadiens. Ils veulent être différents et ils le resteront. C'est un des avantages du Canada que nous pouvons être à la fois différents et égaux. Les autochtones doivent préserver leur culture et leurs langues pour bien se sentir dans leur peau. Ils partageront ensuite avec nous les avantages et les responsabilités associés à la citoyenneté canadienne.

Une autre préoccupation . . .

[Français]

. . . a été pour nous, dans les documents que nous avons présentés, de toujours nous assurer que les demandes du Québec allaient être satisfaites dans cet accord. Seulement, il y avait des lacunes qui devaient être révisées. Mais nous nous retrouvons maintenant avec une définition de la «société distincte» qui nous rend beaucoup plus à l'aise.

Nous savons que la question de l'immigration, qui a été gérée d'une façon acceptable au cours des nombreuses années après l'Entente Cullen-Couture, par un accord gouvernemental, et qui sera maintenant constitutionnalisée, donnera plus de sécurité aux Québécois.

Il fallait aussi reconnaître dans la Constitution la réalité du Code civil québécois, le Code Napoléon, qui diffère complètement de la *Common Law* anglaise. Il fallait le reconnaître dans la composition de la Cour suprême. C'était déjà reconnu dans la Loi de la Cour suprême depuis des générations, mais on l'a constitutionnalisé, tout en s'assurant, et c'était là une préoccupation de bien des Canadiens puisqu'il n'y avait pas de mécanisme pour régler les problèmes en cas de conflit entre les provinces et le gouvernement fédéral, qu'il y aurait un mécanisme pour remédier à cette situation. Nous avons maintenant ce mécanisme.

Et évidemment, la question du veto sur les institutions a été réglée. Peut-être que c'est un peu rigide que ce soit 10 provinces et le gouvernement fédéral qui doivent s'entendre. J'aurais préféré une formule un peu plus souple, mais on ne peut tout avoir et nous sommes prêts à nous contenter de ce veto.

[Traduction]

Je voudrais signaler quelques problèmes que nous voyons dans cette entente. C'est d'ailleurs mon devoir d'en parler parce que l'entente ne me réjouit pas totalement, et je sais que nombre de Canadiens pensent comme moi. Je le sais, mais la perfection est une chose bien difficile à atteindre. Nous avions une décision à prendre. Il y a deux éléments que nous n'aimons pas beaucoup. À